

N/REF : 18/10/2024 9H51 C:000053 I:02642
V/REF : AC/C02030
V/Email reçu le Vendredi 18/10/2024 a 9H51

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. BLS
IMMEUBLE : LES BLASONS -BLS
10, BD DE LA TOUR AUVERGNE
.
35000 RENNES

Rennes, le 25 Octobre 2024

Référence Marché : 020015-PBS-001-Lot 9 Villejean
LOCALISATION : ALLEE 10 AUVERGNE - LOGEMENT SUR PASS JUSQU'AU 25/10
LOGEMENT N° 105531, PORTE N°54, 5° ÉTAGE, TYPE 2
MOTIF : FOURNITURE ET POSE MEUBLE SOUS EVIER AVEC EVIER A 3 PORTES
2 CUVES
Donneur d'ordre : Mme M LEFEUVRE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 22/10
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONSTAT: MEUBLE SOUS ÉVIER ET ÉVIER DÉJÀ REMPLACÉS

OBSERVATIONS : NR LCOMPTER Email envoyé le 24/10/24 a 12H20 Mme M LEFEUVRE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détrituts (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	DEP001-Déplacement > 35 km	1	27,36	27,36
TOTAL H.T.				27,36
T.V.A. a 10,00%				2,73
TOTAL T.T.C.En EURO				30,09

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.